USAGES PARCS ET JARDINS (UPJ) Horaire 2015

Article 3 - Horaire

Cet article est complété par le planning horaire ci-dessous :

Horaire	Jours	Heures/ semaine	Heures/ jour	Heures totales
Du 1^{er} janvier au 27 février 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30	40	37 h 30	7 h 30	300 h 00
1 ^{er} et 2 janvier (fériés)	2		8 h 30	17 h 00
Du 28 février au 23 octobre 7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00	161	45 h 00	9 h 00	1 449 h 00
3 et 6 avril (fériés – Pâques) 14 et 25 mai (fériés – Ascension + Pentecôte) 1er août (férié – fête nationale – 31 juillet = compensation) 10 septembre (férié – Jeûne genevois)	6		8 h 30	51 h 00
1 ^{er} mai (chômé) 15 mai (pont de l'Ascension) 11 septembre (pont du Jeûne genevois)	3		0 h 00	0 h 00
Du 24 octobre au 31 décembre 7h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 22 décembre : fermeture des chantiers	47	40 h 00	8 h 00	376 h 00
25 et 31 décembre (fériés – Noël + Restauration)	2		08 h 30	17 h 00
Totaux annuels				2 210 h 00

Les heures travaillées lors des ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois doivent être payées à 125 %.